



DOSSIER D'INSCRIPTION

Licence :

1. COODONNÉES DU TIREUR.

NOM : **PRÉNOM :**
Date de Naissance : **Sexe :** F / H
Nationalité : **Latéralité :** Gaucher / Droitier
Adresse :
Code Postal : **Ville :**
Téléphone : **@Email :**
Contact en cas d'urgence (groupe loisir) : Nom : **Tél :**

2. POUR LES MINEURS UNIQUEMENT.

Parent 1 : Nom : **Prénom :**
Tél : **@Email :**
Parent 2 : Nom : **Prénom :**
Tél : **@Email :**
En cas d'urgence contact différent des parents : Nom **Tél :**

3. AUTORISATION DROIT A L'IMAGE.

J'autorise l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant sur le site internet ou autre support médiatique : oui / non

Date et SIGNATURE :

4. DETAILS DE L'INSCRIPTION.

Renouvellement **Nouveau licencié** **Arbitrage**

Catégorie fleuret :

M5		M7		M9		M11	
M13		M15		M17		M20	
LOISIRS		JEDI					

	Oui	Non
COMPÉTITIONS :		
Sur-classement possible ?		

Toute inscription sera définitive et non remboursable.

5. TARIFS 2025/2026.

A partir des M9, le gant, le fil de corps et **la sous cuirasse** sont à la charge du licencié.

A - Location de tenue

(à partir de la catégorie M9)

Tenue	Masque
Location 50€ <input type="checkbox"/>	Location 15€ <input type="checkbox"/>
Caution 300€ <input type="checkbox"/>	Caution 60€ <input type="checkbox"/>

B - Cotisation de base

M5 (+ de 4 ans nés avant sept 2020) : 180* €
M7(2019-2020) : 180 €*
M9 (2017-2018) : 215 €*
M11(2015/2016) : 255€ *
M13 (2013/2014) : 255€*
M15 (2011/2012) : 265€*
M17 (2009/2010) : 265 €*
M20 (2006/2007/2008) : 265€*
LOISIRS : 200€*
JEDI : 200€*
Livre « Les Lames et des Armes » : 8 € ** (obligatoire jusqu'au M15 inclus)
<i>*La licence FFE est incluse dans les cotisations (M5/7 : 45,5€ - M9 : 57,5€ M11 et + : 63,5€ - JEDI : 45€) ** obligatoire lors de la première adhésion uniquement</i>

C - le coin des réductions (joindre les attestations)

Réduction familiale : - 20€ > 2 ^{ème} adhérent
Coupon sport : - 70€
N°Pass Sport :
Subvention Mairie Cambrai

A - Total Location

B - Cotisation

C - Total Réductions

D- Total Caution :

Montant Total : A+B-C

Merci de bien noter au dos de vos chèques, le nom, prénom et groupe de l'adhérent si différent des parents.

Si paiement par virement ou par hello asso, bien indiquer dans le libellé du paiement le nom et prénom du tireur.

Chèque(s) de caution	
Matériel :	Chèque N°
Pass Sport :	Chèque N°
Mairie :	Chèque N°

A noter que les chèques de caution ne sont pas débités et seront rendus ou déchirés en fin de saison au retour de la tenue et du Masque (propre et en bon état).

En cas de non-retour, les chèques seront encaissés.

RECAP REGLEMENT (règlement par chèque à l'ordre du CEC)

CB / helloasso :

Banque :

Emetteur :

Chèque 1 N°

Montant :

Septembre

Chèque 2 N°

Montant :

Octobre

Chèque 3 N°

Montant :

Novembre

Chèque 4 N°

Montant :

Décembre

Chèque 5 N°

Montant :

Janvier

Chèque 6 N°

Montant :

Février

6. ATTESTATION SANTÉ OU CERTIFICAT MÉDICAL.

A rapporter au plus tard avant le 1^{er} entraînement !!

Cf note d'information pour savoir quel document fournir.

Attention pour les M11 à M20 : en cas de demande de surclassement APRÈS l'activation de la licence, 5€ vous seront demandé au titre des frais de dossier (somme réclamée par la FFE).

En cas de surclassement, veuillez prendre contact avec le bureau pour obtenir le modèle de certificat médical spécifique.

Groupes d'entraînement.

Catégories	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
M5 (+ de 4 ans au 1 ^{er} sept 2025)				9h / 10h
M7 (2019/2020)				
M9 (2017/2018)			Mercredi de 14h30/ 16h30	Samedi de 10h /11h
M11 (2015/2016)				
M13 (2013/2014)		16h30/18h30		11h/12h30
M15 (2011/2012)				
M17 (2009/2010)	17h15/19h15		18h00/ 20h00	
M20 (2006/2007/2008)				
Loisirs	19h15/20h45			
Jedi		18h30/20h		

Sur-classement (à partir de M11 2ème année, avec accord du maître d'armes et certificat médical spécifique)

En cas de surclassement interne de l'adhérent, par exemple licence M9 mais affecté au groupe M11/M13, l'adhésion devra être faite sur le groupe d'entraînement réel, c'est-à-dire M11/M13. En cas de changement de groupe en cours d'année, un ajustement de la cotisation sera effectué (*nouvelle cotisation – cotisation actuel = reste à charge*).

Seul le maître d'armes a la capacité de passer un adhérent d'un groupe à un autre. Ce choix est fait **à son initiative** et décidé sur certains critères tel que le gabarit, la participation aux compétitions, le niveau... Il n'y aura pas de changement de groupe pour « *convenance personnel* ».

Le bureau se réserve le droit de refuser une demande de changement de groupe.

Informations Inscription

- **Adhésion :**

L'adhésion comprend les éléments suivants :

- La licence FFEscime : M5/7 : 45,5€ - M9 : 57,5€ - M11 et + : 63,5€ - JEDI : 45€ => augmentation de 3€ sur la partie FFE du coup de la licence par rapport à saison 24/25.
- Frais de fonctionnement du club : salaires du maître d'armes, investissements, frais courants, etc. Pour rappel, le club fonctionne principalement sur ses propres fonds. Nous recevons quelques subventions et avons des sponsors et partenaires pour nous soutenir, mais la majorité de nos revenus provient des adhésions.

Conditions tarifaires en cours de saison :

- Toute adhésion effectuée **avant le 1er mars** de la saison en cours est due au tarif plein.
- Une réduction est appliquée *uniquement* pour les adhésions postérieures au 1er mars, et seule la partie "club" de la cotisation est concernée.
- Le coût de la licence fédérale reste inchangé, quelle que soit la date d'adhésion.

Calcul du tarif réduit :

Adhésion = (Cotisation annuelle – licence) ÷ 2 + licence

Exemple pour un tireur M9 s'inscrivant le 3 mars 2026 :

$(215 \text{ €} - 57,50 \text{ €}) \div 2 + 57,50 \text{ €} = 78,75 \text{ €} + 57,50 \text{ €} = 136,50 \text{ €}$

- **Livre « Les Lames et des Armes » : 8€ (obligatoire jusqu'au M15 inclus).**

Tous les membres jusqu'à la catégorie M15 doivent acquérir le livre de la Fédération Française d'Escrime, intitulé « Les Lames et des Armes ». Ce livre accompagnera votre enfant tout au long de son parcours sportif et de son apprentissage de l'escrime. Les différentes étapes de progression sont marquées par le passage des Lames, décernées par le Maître d'Armes au sein des clubs. Le prix inclut le livre ainsi que l'ensemble des diplômes obtenus durant la pratique. Cette acquisition est unique et valable pour toute la durée de son parcours sportif. **Si vous avez déjà le livre, vous n'êtes pas obligé de le reprendre.**

- **Remise et subventions :**

Afin de rendre la pratique du sport accessible au plus grand nombre, il existe différents dispositifs qui peuvent apporter une réduction. Ces aides sont cumulables :

- **Remise de 20€** à partir du 2nd enfant inscrit de la même famille : -20€ pour 2 enfants, -40€ pour 3 enfants, etc.... A déduire directement du montant.
- **Pass Sport** : Aide de l'état fournissant une allocation de rentrée sportive de 70€ par enfant/jeune adulte. Merci de nous fournir le code qui vous a été transmis.
- **Subvention Mairie de Cambrai** : Bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle de 100€ (ou plus selon les cas). Inscription en mairie à partir du 1er septembre au 03 27 73 23 55. Un chèque de caution non encaissé du montant de l'aide vous sera demandé le temps de la validation de votre subvention. Critères d'accès :
 - habiter Cambrai,
 - être non imposable,
 - avoir moins de 20 ans au 1er janvier de la saison en cours.

• **Certificat médical – Tableau récapitulatif.**

Catégorie	Cas	Fréquence du certificat	Document(s) requis	Remarques
Mineurs M5 à M9	Sans surclassement (pas possible)	Tous les 3 ans	Certificat médical FFE + questionnaire de santé chaque année	Si toutes les réponses "non" → attestation uniquement. Si "oui" → nouveau certificat.
Mineurs M11 à M20	Sans surclassement	Tous les 3 ans	Certificat médical FFE + questionnaire de santé chaque année	Idem M5 à M9.
Mineurs M11 à M20	Avec surclassement	Chaque demande de surclassement	Certificat médical spécifique FFE	Disponible auprès du club ou sur le site FFE. Si surclassement demandé après inscription → +5 € (frais licence FFE).
Majeurs < 40 ans	1 ^{re} inscription ou reprise après interruption	À l'inscription	Certificat médical avec mention <i>apte à la pratique de l'escrime en compétition</i> si nécessaire	Sinon, questionnaire CERFA QS-SPORT n°15699*01 + attestation d'auto-évaluation (annexes 1 et 2).
Vétérans 40 à 64 ans	Pratique régulière	Tous les 3 ans	Certificat médical spécifique "non-contre-indication vétérans" (Annexes 3 ou 4)	Années intermédiaires : questionnaire de santé + attestation. Si "oui" au questionnaire → certificat obligatoire.
65 ans et plus	Tous les cas	Chaque année	Certificat médical annuel	Consultation médicale obligatoire chaque année.

- **Equipements pour les compétiteurs.**

Les compétitions sont très encadrées d'un point de vue équipements.

Le club peut prêter à titre exceptionnel du matériel au besoin, mais il est important de noter qu'en fonction des stocks, cela ne sera pas toujours possible. Nous recommandons donc aux compétiteurs de disposer de leur propre matériel.

Afin de rendre la pratique la plus abordable possible, il est également possible de louer les éléments suivants :

- Tenue (pantalon et veste) : location annuel 50€ (300€ caution)
- Masque : location 15€ (caution 60€)

Renseignez-vous auprès du maître d'armes, mais les achats à envisager à terme sont les suivants :

	M5/M7	M9/M11	M13	M15 et +	Epreuve Internationale
Tenue	X	X	X	X	Equipement complet Norme FIE
Masque	X	X	X	+ Bavette électrique	
Gant	X	X	X	X	
Fil de corps	1	2	2	2	
Sous-cuirasse	-	350N	800N	800N	
Plastron + mousse (femme)	-	X	X	X	
Veste électrique	X	X	X	X	
Arme	1	2	2	2	

- **Les groupes de pratique en club :**

Les groupes sont initialement définis en fonction de l'âge de votre enfant. Cependant, fin octobre (ou plus tôt si nécessaire), le maître d'armes se réserve le droit de placer un adhérent dans un cours supérieur, en fonction de l'équilibre des groupes.

Par exemple, un enfant en 2e année M13 pourra être intégré au groupe des M15/17/M20. L'objectif est de permettre à l'enfant de progresser grâce à ce surclassement interne. Cela permet également de répartir plus équitablement le nombre d'adhérents par session et d'éviter des groupes trop déséquilibrés. En cas de changement de groupe, après accord de l'adhérent et du responsable légal, la cotisation pourra être ajustée en conséquence.